

CONSULTING

Expertise zone humide
ZAC AGRINOVE

Sommaire

1.....	Préambule.....	4
2.....	Occupation du sol.....	4
3.....	Données récoltees	5
3.1	Géologie	5
3.2	Habitats naturels	6
3.3	Zones humides	7
4.....	Contexte réglementaire	8
5.....	Méthodologie.....	9
6.....	Localisation des sondages	11
7.....	Résultats	12

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation des photos du site	4
Figure 2 : Environnement du site	5
Figure 3 : Carte géologique du BRGM au 1/50000 ^{ème} au niveau du site d'étude	6
Figure 4 : Habitats du site d'étude.....	7
Figure 5 : Extrait des milieux potentiellement humides identifiés sur le SIG réseau-zones-humides.org.....	8
Figure 6 : Grille GEPPA des sols correspondant à des zones humides.....	10
Figure 7 : Tarière manuelle utilisée pour les sondages.....	10

Table des annexes

Annexe 1 Fiches sondages pédologiques



Figure 2 : Environnement du site

3. DONNEES RECOLTEES

3.1 Géologie

Selon les cartes géologiques de Nérac et Agen au 1/50000 (source BRGM), la zone d'activité Agrinove est principalement concernée par les couches géologiques suivantes :

- **F-C : « Alluvions et colluvions argilo-sableuses de vallons secs et cônes associés ».** Ces alluvions et colluvions, plus ou moins reprises par les différents ruisseaux sous forme d'alluvions, se présentent sous quelques décimètres à localement plusieurs mètres dans les vallons temporairement secs et leurs cônes de déjection associés ;
- **Fy : « Alluvions des basses terrasses ».** Elles se développent sur les deux rives, en amont et en aval d' Agen. On peut distinguer dans leur topographie plusieurs paliers ; elles sont donc polygéniques. Le cailloutis qui en forme la base, au-dessus de la molasse, est de même origine, de même dimension, de même composition pétrographique que celui de la basse plaine. Cependant, les granités sont altérés, les quartzites sont patines. A la base des limons, la migration des oxydes de fer a rubéfié les cailloux de quartz.



Figure 3 : Carte géologique du BRGM au 1/50000^{ème} au niveau du site d'étude

3.2 Habitats naturels

Selon le diagnostic actualisé en avril 2023, l'espace est dominé par les terres agricoles, essentiellement des cultures intensives.

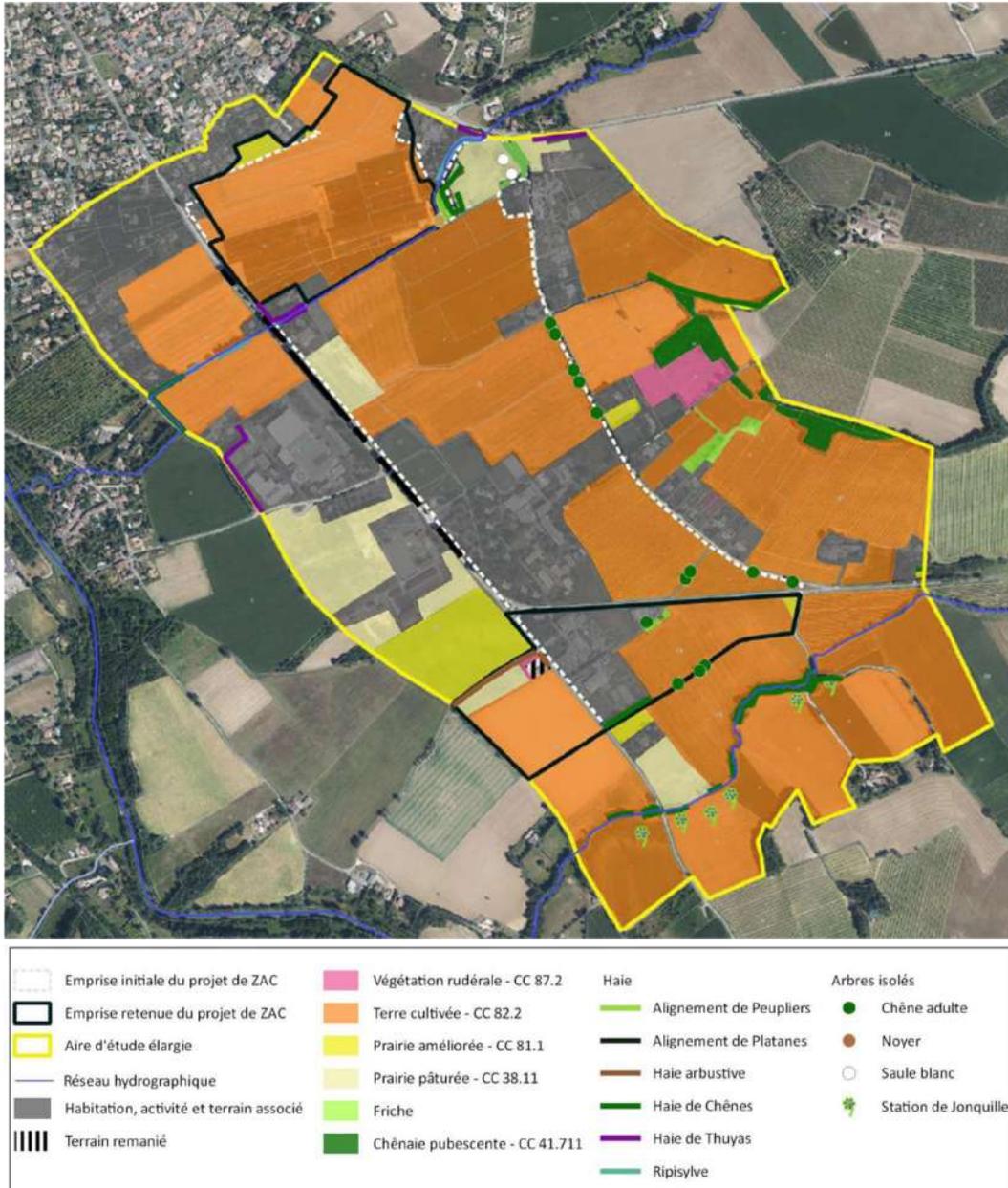


Figure 4 : Habitats du site d'étude

3.3 Zones humides

Selon les informations du SIG réseau zones humides, le site nord est principalement concerné par une probabilité très forte de présente zone humide et le site sud en probabilité forte à très forte.

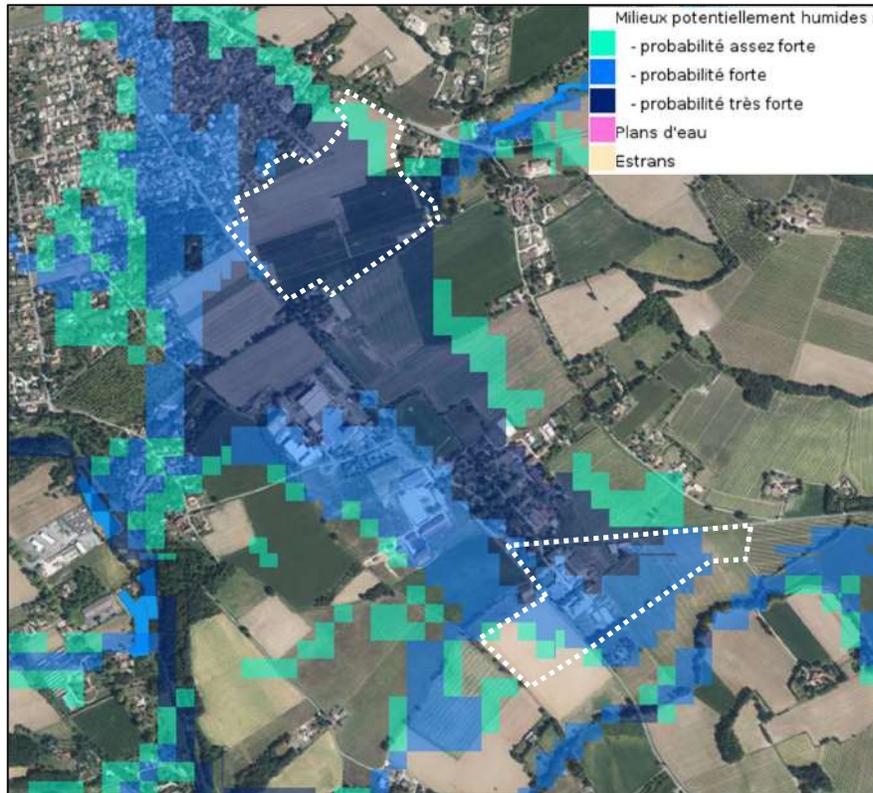


Figure 5 : Extrait des milieux potentiellement humides identifiés sur le SIG réseau-zones-humides.org

4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 24/06/08 précise les critères de définition de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

D'après l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1) Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté.

Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2) Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté, complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté. »

Ainsi, deux critères permettent de définir un milieu comme zone humide :

- Critère pédologique ;
- Critère végétation.

Il est à noter qu'une jurisprudence sur la détermination des zones humides avait donné lieu à un Conseil d'Etat en date du 22 février 2017 qui avait précisé que les deux critères évoqués dans le Code de l'Environnement (présence d'eau et de plantes hydrophiles lorsque la végétation est présente) étaient cumulatifs et non alternatifs. La décision du Conseil d'Etat avait également précisé que lorsqu'il s'agit de déterminer si un terrain constitue une zone humide ou pas, l'arrêté du 24 juin 2008 doit s'effacer au profit de la décision du Conseil d'Etat.

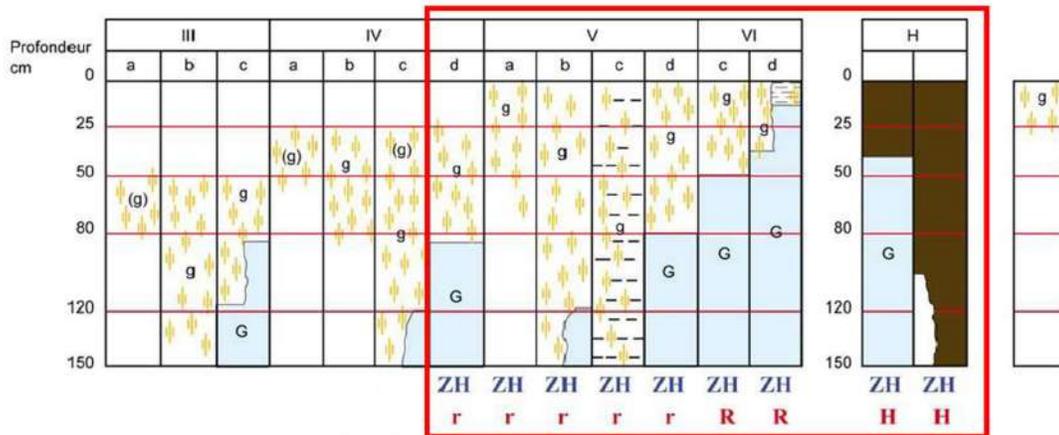
Suite à une dénonciation pour interprétation défavorable à la préservation des zones humides et à la loi du 24/07/2019, les critères sont redevenus ceux de l'arrêté du 24/06/08 et de la circulaire d'application du 18 janvier 2010 c'est-à-dire **alternatifs et non cumulatifs**.

5. METHODOLOGIE

Lors des investigations, les sols rencontrés ont été observés et décrits (lithologie, couleur, humidité, traces d'oxydoréduction...) afin de déterminer si ceux-ci sont caractéristiques d'une zone humide (sol hydromorphe).

D'après l'arrêté du 24/06/08, les sols de zones humides correspondent d'un point de vue pédologique :

- à tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- à tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutants à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutants à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 6 : Grille GEPPA des sols correspondant à des zones humides.

Une tarière manuelle a été utilisée pour la réalisation des sondages pédologiques.



Figure 7 : Tarière manuelle utilisée pour les sondages

6. LOCALISATION DES SONDAGES

La localisation des sondages réalisés est présentée sur les cartographies suivantes. L'implantation des sondages a été définies en fonction de la topographie du site et de façon à couvrir l'ensemble du site.





7. RESULTATS

La lithologie observée sur les sondages était principalement constituée de limons et d'argile.

Les fiches de chaque sont fournies en annexe 1.

Les sondages n'ont présenté aucun traits réductiques ou rédoxiques. Absence également concrétions ferro-manganiques.

Par conséquent, les sondages pédologiques réalisés sur les sites de la ZAC Agrinove ont permis de mettre en évidence la présence de sol non hydromorphes et donc **l'absence de zone humide**.

ANNEXE 1

FICHES SONDAGES PEDOLOGIQUES

SONDAGES PEDOLOGIQUES

CHANTIER: ZAC AGRINOVE



Dossier : **15MAT056**
 Client : **SEM 47**
 Date intervention: **19/07/2023**
 Opérateur : **VG/TG**

S7

Météo : Nuageux

Géologie : Alluvions et colluvions argilo-sableuses

Couverture / végétation : Parcelle cultivée

Coordonnées GPS

lat : 44,1289
 long : 0,35563

Type de sol : /



Profondeur	Description des faciès		Niv. Eau & humidité	Traces d'oxydo-réduction	Observations
	Cote (m):	0.00 m			
0,0	Limon	1 m	Non humide	Non	Pas de traces rédoxiques
1,0					

Observations :

Conclusion : **→ Sol non hydromorphe**



SONDAGES PEDOLOGIQUES

CHANTIER: ZAC AGRINOVE



Dossier : **15MAT056**
 Client : **SEM 47**
 Date intervention: **19/07/2023**
 Opérateur : **VG/TG**

S9

Météo : Soleil
Géologie : Alluvions des basses terrasses
Couverture / végétation : Parcelle cultivée

Coordonnées GPS lat: 44,11801
 long: 0,36559

Type de sol : /



Profondeur	Description des faciès		Niv. Eau & humidité	Traces d'oxydo-réduction	Observations
0,0	Cote (m):	0.00 m			
1,0	Limon	1 m	Non humide	Non	Pas de traces rédoxiques

Observations :

Conclusion : **→ Sol non hydromorphe**



CONSULTING

Agence Aquitaine

www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

Site de Biarritz

05.59.42.56.66

